



DÉCEMBRE 2022

N° 5 67^E ANNÉE

JAB 2518 NDDS

WWW.UNITERRE.CH

ÉLEVAGE INTENSIF
VS élevage paysan

PROCÈS CONTRE ELSA
Une première victoire

L'ACCÈS À LA TERRE
Présentation de la brochure

QUEER*
DANS L'AGRICULTURE

LE JOURNAL PAYSAN INDÉPENDANT



EN QUELLES MAINS ?

EDITORIAL

RUDI BERLI
MARÂCHER ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

"NOUS CULTIVONS LES CHAMPS QUE NOUS SAURONS DÉFENDRE": tel était le texte qu'arborait le drapeau de la commune maraîchère genevoise de Plainpalais. La défense de la terre agricole est une nécessité absolue non seulement pour les paysan-ne-s suisses mais pour l'ensemble de la société, car il en va de la sécurité de notre approvisionnement.

Cette défense de la terre ne s'arrête pas à la préservation stricte des surfaces agricoles, mais comprend également la défense du droit à un usage agricole paysan. Une terre agricole sans paysan-ne-s qui la cultivent est un non-sens. Défendre la terre agricole signifie donc aussi défendre la dignité "des gens de la terre". La poursuite de la destruction des fermes en Suisse, appelé couramment "évolution structurelle" est une atteinte à la terre agricole et paysanne et doit être stoppée et inversée. Aujourd'hui, il faut plus de mains paysannes pour travailler la terre. Car la défense de la terre doit également être une défense de qualité agronomique des sols, des écosystèmes agricoles et de la biodiversité cultivée. Or la politique agricole avec son dogme de compétitivité favorise la destruction des structures, la spécialisation et la mécanisation à outrance. A la place d'une polyculture paysanne avec une part de main d'œuvre importante, on favorise, par la pression sur les prix des productions végétales ou animales spécialisées, des déséquilibres et des nouvelles dépendances.

Le travail humain et animal est remplacé par des machines gourmandes en énergie et toujours plus grandes et lourdes. L'écologie et la biodiversité deviennent une affaire d'ingénieur-e-s et de bureaucrates alors que les écosystèmes et la biodiversité de notre pays ont été historiquement façonnées et cultivées par nos paysan-ne-s. Une agriculture paysanne durable et diversifiée devrait pouvoir rémunérer équitablement au moins le double des personnes actives actuellement, c'est-à-dire au moins 300'000 personnes. Ce développement, cette réforme de l' "évolution structurelle" doit remplacer la destruction structurelle actuelle. C'est dans ce sens qu'il est important de défendre de nouveaux modèles agricoles, sans les opposer aux modèles existants d'agriculture paysanne.

Les réformes d'aménagement du territoire et des futures politiques agricoles devront d'ailleurs tenir compte de la nécessité d'innovation en termes structurels pour une réforme agricole paysanne. La nécessaire innovation pour redynamiser l'agriculture paysanne aura besoin de nouveaux bâtiments, d'économie et d'habitat. Dans les zones urbaines, des limites de zone devront être franchies, modifiées et transgressées pour rapprocher la production paysanne, la transformation artisanale et des circuits de distribution locaux des zones urbanisées. Cette diversification agricole doit être encouragée. Cela permettrait de sortir gagnant de l'opposition stérile et dangereuse entre l'agriculture et l'écologie par le développement de l'agriculture paysanne et d'un système alimentaire durable et ancré dans les ressources locales.

La terre à qui la cultive! •

Plaine de Plainpalais, depuis la montagne du Salève, le 21 septembre 2020
Grève féministe, Genève le 14 juin 2021
Récolte du début de printemps au Jardin de Cocagne, le 31 mars 2021

QUEL ÉLEVAGE APRÈS LA VOTATION DU 25 SEPTEMBRE 2022 ?

VANESSA RENFER
PAYSANNE ET SECÉTAIRE D'UNITERRE

Au terme d'une campagne à nouveau très chargée émotionnellement, les initiates ont vu leur texte refusé à une très large majorité. Le pavé est toutefois dans la mare, et il a largement éclaboussé tous les milieux concernés! Quel futur souhaitons-nous construire pour nos élevages?

NON À PRÈS DE 64%: c'est le résultat de la votation sur l'initiative contre l'élevage intensif lancée par le groupe Sentience Politics. Un résultat clair, mais qui ne peut toutefois pas laisser indifférente. Comme pour la très grande majorité des initiatives populaires, leur grand intérêt se situe dans le débat qu'elles suscitent. Alors que les bovins ont été relativement peu concernés par les discussions, les élevages de porcs et de poulets ont été exposés au grand jour, et les milieux agricoles ont dû user de tout leur pouvoir de communication et de persuasion pour convaincre le corps électoral.

MALGRÉ L'INTENSITÉ ET LA VIRULENCE DES DÉBATS, la question principale ne semble pas vraiment tranchée car chacun continue de camper sur ses positions. L'élevage industriel, ou intensif, existe-t-il chez nous? S'il est certain que la Suisse impose des limites à la taille des troupeaux, l'élevage intensif ne se définit pas uniquement, de loin pas, par le nombre d'animaux détenus ensemble. C'est plutôt la race choisie et l'efficacité de production, qui déterminent l'intensité d'une pratique. Sous cet angle, la Suisse n'a guère à envier à ses voisins.

DÉSORMAIS, LE DÉBAT SE SITUE À UN AUTRE NIVEAU. Si les lois encadrant la garde d'animaux de rente ne vont pas évoluer dans l'immédiat, il n'en demeure pas moins que comme toutes les pratiques agricoles, et les activités humaines en général, l'élevage va forcément devoir entamer, ou poursuivre, sa propre transition. En premier lieu parce qu'il est certain que le bouleversement climatique ne va pas laisser le choix aux éleveuses-veurs. En second lieu parce que c'est de toute façon le propre de toute société humaine: les échelles de valeur ne sont pas gravées dans le marbre.

QUELS ENSEIGNEMENTS PEUT-ON TIRER DE CETTE DERNIÈRE VOTATION ?

- Le fossé ville/campagne, si tant est qu'il existe, ne se comble pas par des diatribes impersonnelles sur les réseaux sociaux. Si la vaste toile reste fort pratique pour échanger des informations, elle ne remplace pas l'échange réel entre humains. Les plus élaborés des émojis, comme ceux utilisés par les opposantes, ne peuvent rendre compte avec fidélité des intentions réelles de celles et ceux qui s'expriment. Combien de malentendus nés d'un échange malhabile sur un post Facebook?
- Paysan-nes et consommatrices-teurs doivent impérativement retrouver le chemin l'un-e vers l'autre. Il ne faut pas oublier que dans le domaine de l'alimentaire, les deux extrémités de la chaîne ne sont pratiquement que des pions, dont se jouent les secteurs intermédiaires, grâce à une opacité savamment conservée et avec l'appui d'un secteur politique qui s'est délibérément retiré de l'arène, au nom de la sacro-sainte liberté du commerce. C'est donc main dans la main que paysan-nes et consommatrice-teurs pourront élaborer un projet agro-alimentaire durable et pleinement satisfaisant.
- En conséquence, les visites de ferme, les projets d'agriculture contractuelle et les organisations qui regroupent à la fois les productrices-teurs, les artisan-nes et les consommatrices-teurs, sont tous des moyens de parvenir au but recherché. Renouer, maintenir le dialogue, faire participer les client-es aux projets, tout cela est important pour éviter de se retrouver à l'avenir dans des guerres de tranchées stériles qui ne peuvent faire que du tort et qui épuisent tout le monde.

SI LA PAYSANNERIE SUISSE ENTEND MAINTENIR À L'AVENIR SA POSITION AVANT-GARDISTE en matière de bien-être animal, des adaptations devront être consenties de part et d'autre. Lors de la campagne, il a souvent été répété que les paysan-nes ne peuvent supporter à elles et eux seul-es les adaptations nécessaires, et c'est vrai, mais les consommatrices-teurs non plus! Quant au secteur intermédiaire, qu'il se rappelle que

les lois existent pour tout le monde, et qu'un marché ne peut être équilibré que lorsque chaque échelon bénéficie d'un morceau de la couverture.

ENFIN, ET NOUS NE LE RÉPÉTERONS JAMAIS ASSEZ, le calcul des coûts de production doit être régulièrement tenu à jour. L'amélioration des conditions de vie de nos animaux ne se fera qu'avec le paiement équitable du travail des familles paysannes. En tant que productrice-teur, nous devons être en mesure de connaître ces coûts et de les affirmer sans hésitation. •

UNITERRE INTERNE :

RÉDIGEONS NOTRE CHARTE ENSEMBLE !

Nous souhaitons doter notre organisation d'une Charte, mais elle n'aura de sens que si elle émane de la sensibilité et des réflexions des membres. Que vous soyez paysan.ne ou sympathisant.e, participez à la rédaction de ce texte qui reflètera l'âme d'Uniterre et nous servira de guide.

Nous nous rencontrerons en début d'année afin d'élaborer un projet qui sera soumis à l'Assemblée générale ordinaire au printemps 2023.

Si cela a suscité votre intérêt, n'hésitez pas à contacter Vanessa Renfer (v.renfer@uniterre.ch ou 078 821 24 83). Merci d'avance pour votre implication !



Nous présentons la brochure pour mettre en évidence les problèmes et proposer des solutions.

LA TERRE À CELLES ET CEUX ...

LE GROUPE « ACCÈS À LA TERRE »
DE LA COMMISSION JEUNES

Aujourd'hui, en Suisse, de plus en plus de jeunes – néo-ruraux-ales ou issu-es de familles paysannes – souhaitent s'engager dans un projet de ferme à plusieurs. Cependant, l'accès à la terre en collectif est extrêmement compliqué dans notre pays. C'est pourquoi nous avons décidé de nous attaquer à cette question et de mettre en place quelques outils pour aider les jeunes à accéder à la terre, et mener à bien et en commun leurs projets d'agriculture durable et écologique! Le premier de ces outils est une brochure à paraître tout prochainement et qui s'intitule "La terre à ceux qui la cultivent! Accès collectif à la terre en Suisse».

Nous, c'est un petit groupe de travail issu de la Commission jeunes d'Uniterre. Une poignée de personnes déterminées à mettre les mains dans la terre, que nous soyons déjà impliqués dans des fermes collectives, que nous l'ayons été ou que nous soyons en train de monter un projet. À nos yeux, pour le futur de l'être humain et du vivant en général, nous, paysann-exs, devons faire tout notre possible pour nous resaisir de l'élément essentiel qu'est la terre. Nous y voyons le socle collectif d'une reprise en mains de nos existences: chaque pas en ce sens est vital. Et malgré le contexte paysan souvent conservateur, basé sur le modèle de la famille patriarcale au sein d'une société capitaliste, nous pensons qu'il existe des possibles pour d'autres formes de paysannerie collective, respectueuses du vivant et de la nature.

Que ce soit tenter des actions politiques (du lobbying à l'occupation de terres), que ce soit avancer par petits pas — par exemple en travaillant à une meilleure reconnaissance des projets à haute valeur écologique ajoutée — ou par de grands projets comme la fin de la propriété privée de la terre, nous pensons que tout doit être entrepris pour permettre à plus de collectifs d'accéder à la terre et de produire différemment. Et de ce fait, ancrer encore un peu plus ces projets et les valeurs qu'ils portent dans le paysage et la société qui nous entourent.



UNE BROCHURE SUR L'ACCÈS À LA TERRE. Pour commencer, nous avons donc élaboré une brochure, destinée à toutes les personnes qui, comme nous, souhaitent accéder collectivement à la terre. Afin de s'inspirer de pratiques et de vécus, nous avons d'abord réalisé des entretiens auprès de différents collectifs. En parallèle, nous avons effectué des recherches, participé à des cours, et questionné les institutions pour constituer la base théorique de plusieurs chapitres. Nous nous sommes donc inspirés de nos propres expériences et connaissances du sujet pour transmettre un maximum d'informations, sans nous priver de quelques commentaires politiques pour agrémenter la réflexion. Nous relevons les difficultés d'accéder à la terre de manière collective et esquissons des idées pour y faire face.

Au préalable, nous avons aussi dû mettre en commun nos analyses d'un contexte bien peu encourageant pour nous. Déjà, rappelons que la loi n'est pas de notre côté et que, de diverses manières, elle pénalise le partage de matériel et le morcellement, et donc la possibilité de cultiver de petites parcelles, favorisant ainsi la mécanisation et la spécialisation. Cette dynamique a mené à une baisse du nombre d'exploitations de 252'500 en 1905 à 48'864 en 2021 et ce malgré une population en forte hausse. Aujourd'hui encore, en Suisse, trois fermes disparaissent chaque jour.

Ensuite, il y a la question des normes UMOS (unité de main d'œuvre), ainsi que la définition d'une entreprise agricole. Héritières de la même dynamique productiviste, ces règles rendent difficiles la création de structures ou l'obtention d'aide, car le système demande une taille minimum et souvent, en conséquence, de grosses infrastructures. Les UMOS sont calculées en fonction des possibilités et des impératifs de production du marché. Comme nous l'explique l'OFAG ¹ «elles se fondent toujours sur des données représentatives de l'ensemble de la Suisse, elles s'appliquent aussi aux exploitations qui restent en marge de la progression de l'efficacité».

Finalement, se pose la question de la reconnaissance du collectif au sein d'un pays qui a favorisé la famille nucléaire en ce qui concerne les questions agricoles. Ainsi, s'il est déjà compliqué d'acquérir des terres en tant que personne n'étant pas issue d'une famille paysanne, il est encore plus difficile d'en acquérir en tant que personne morale. C'est d'autant plus le cas pour des structures qui cherchent à abolir la dichotomie producteur-rices /consommateur-rices en incluant ces dernier-es dans l'entité juridique.

De manière générale, nous avons constaté que toutes les pratiques qui renforcent l'autonomie paysanne et la souveraineté alimentaire, et qui sont largement défendues par les petites fermes collectives diversifiées, vont à l'encontre des intérêts de l'agro-industrie, car elles sont moins dépendantes en intrants: machines, pétrole, engrais, produits phytosanitaires, etc.



« IL FAUT DONC FAIRE QUELQUES CONCESSIONS SUR LE "PROJET IDEAL" ET PRENDRE QUELQUES RISQUES. »

L'ACCÈS À LA TERRE EN CINQ CHAPITRES. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de ce travail qui nous aura occupé plusieurs années, et qu'il nous tarde de partager avec vous! Notre brochure, qui fera une soixantaine de pages, sera disponible tout bientôt. Par ailleurs, nous sommes présentement à la recherche de fonds pour la faire traduire et imprimer en allemand également. Une soirée de lancement est prévue le 3 février 2023, à Lausanne. Plusieurs membres de collectifs paysans partageront leurs expériences, et des personnes ayant des compétences et connaissances particulières sur le sujet, par exemple au niveau juridique ou financier, seront également présentes.

1 CONSTITUER UN COLLECTIF

Démarrer un projet agricole collectif est complexe, car il s'agit d'être dans le bon timing, au bon endroit et avec les bonnes personnes pour se lancer. Il faut donc faire quelques concessions sur le «projet idéal» et prendre quelques risques. Cela implique alors que l'on sache déjà quel pourrait être ce «projet idéal» et quels (niveaux de) risques nous sommes prêtes à prendre. Pour cela il s'agit en premier lieu de définir nos valeurs. Un intérêt commun pour une certaine vision de l'agriculture est ce qui rassemble les membres d'un projet agricole. Bien définir cette vision peut aider le collectif à garder le cap, malgré les aléas et les tensions survenant au fil des années. Il s'agit ensuite de définir la forme juridique du projet. Chaque forme juridique actuelle a ses avantages et ses inconvénients, aucune ne satisfait totalement les souhaits des collectifs. On se trouve plutôt dans un choix du «moins pire» que de l'idéal.

... QUI LA CULTIVENT !

2 ACCÉDER À LA TERRE

Le droit de propriété privée du sol demeure à la base du système capitaliste et façonne l'organisation économique, politique et sociale du monde d'aujourd'hui. C'est dans ce contexte d'accès à la terre privatisée que l'agriculture contemporaine suisse s'est développée, tout comme les lois qui l'encadrent. Le deuxième chapitre de notre brochure cherche à en vulgariser les termes juridiques, en allant explorer les règles qui concernent les questions d'achat, de propriété et de location, mais aussi d'autres formes alternatives qui pourraient exister. En avoir une bonne connaissance est nécessaire à la compréhension des fonctionnements légaux et évite des erreurs et des blocages. L'écueil principal vient du fait que, juridiquement, le côté « individuel » est central dans la reconnaissance d'exploitant.e, ce qui complique l'accès collectif à la terre, et qu'il faut donc avoir une personne qui « porte » le projet de ce point de vue.

Une reprise de ferme peut se faire soit dans le contexte familial, soit hors de celui-ci. Dans le premier cas, une exploitation aura la particularité de pouvoir être vendue à sa valeur de rendement, tandis qu'en dehors elle le sera à la valeur du marché – aussi appelée valeur vénale – qui peut être jusqu'à cinq fois plus élevée que la valeur de rendement. De plus, en dessous d'une certaine taille, les remises de fermes ou de terres se font aussi à la valeur du marché, car celles-ci ne sont pas considérées comme des entreprises agricoles si elles font moins de un UMOS. Si le droit de location s'avère un peu moins restrictif, un bail agricole à 6 ans, même renouvelable, ne correspond pas forcément à la volonté de durer des collectifs.

Si, en agriculture, les locataires de terres sont assez bien défendus pour garantir l'usage agricole d'un bien, les propriétaires restent seuls à pouvoir décider de ce qu'il adviendra de leur terre ou exploitation. Néanmoins, il existe des exceptions notoires qui font primer les « droits d'usage ». Il s'agit notamment des droits coutumiers sur les alpages, forêts et pâturages, qui appartiennent aux sociétés d'allmende (biens communs en suisse allemand), aux corporations ou consortages d'alpages, de forêts et aux autres collectivités semblables. S'il n'existe pas de propriété collective de la terre au sens où nous l'entendons, il existe des exceptions à la loi sur le droit foncier rural, qui permettent notamment à des fondations d'acquérir des terres et de les mettre en fermage.

3 FINANCER UN PROJET AGRICOLE

Fondations, aides initiales et à l'investissement, crédits, héritages, fonds cantonaux, crowdfunding, etc. Dans ce chapitre, qui s'est beaucoup inspiré du site internet reprisedeferme.ch, nous parcourons les diverses possibilités de financement. Les paiements directs représentent pas loin de 60% des revenus de l'ensemble des exploitations agricoles helvétiques et continuent à favoriser leur agrandissement, sans être pour autant disponible pour les petites fermes.

Nous nous penchons ensuite sur les frais de fonctionnement et investissements courants, les outils, les infrastructures et les machines. Rappelons que pour construire sur une zone agricole il faut, entre autres, que l'agriculture soit pratiquée en tant qu'activité lucrative et non à titre de loisir, et que la frontière est parfois floue et souvent injustement posée.

4 DISTRIBUER SA PRODUCTION

Dans ce chapitre, nous nous penchons sur le cadre légal de la vente de produits agricoles, ainsi que sur les différents canaux de ventes. Rapidement se pose la question des labels. Ceux-ci permettent à la fois de valoriser certaines productions, et parfois de toucher en quelque sorte des aides financières privées. Mais avoir un label n'est non plus pas anodin en termes de coûts, de travail administratif (carnets de cultures pour les contrôles, recensements des parcelles, etc.) notamment pour les personnes ne possédant pas de ferme ni de terrain. Il est aussi nécessaire en amont de posséder un numéro d'exploitation, et donc de faire une première étape de reconnaissance. Nous analysons ensuite les moyens de faire de la vente directe et donc de s'affranchir de la grande distribution.



5 FONCTIONNER AU QUOTIDIEN

Il n'existe pas de modèle parfait d'organisation, ni de structuration collective infaillible. Ce dernier chapitre repose essentiellement sur la matière recueillie lors des entretiens et sur nos propres expériences collectives. Il propose un aperçu de pratiques d'organisation collectives testées qui nous ont parues malignes, utiles et pertinentes à partager. Elles sont en attente d'être utilisées, malmenées, améliorées, rejetées, enrichies... et partagées à nouveau ! Ici, nous passons en revue de nombreux outils d'autogestion, qu'ils soient utiles pour les réunions, le travail quotidien, la répartition des rôles et responsabilités, ou encore pour la gestion des tensions, des arrivées ou des départs. •

SOURCE:

1 OFAG Instruments Concepts de base et thèmes transversaux UMOS

Vernissage et table ronde

Au sujet de la brochure
« La terre à ceux qui la cultivent !
Accès collectif à la terre en Suisse »,
vendredi 3 février 2023, 19h, Lausanne, lieu à confirmer



L'AGRICULTURE N'EST PAS UN LOISIR !

ALBERTO SILVA
SECRÉTAIRE D'UNITERRE ET MARÂCHER

De plus en plus de personnes développent, avec passion et conviction, un modèle agricole alternatif au modèle conventionnel. Très souvent, elles le font à côté de leur activité salariée principale, sont parfois aidées de leur entourage (famille, ami.es, bénévoles) et toujours sans compter leurs heures ! Nous rendons ici de deux cas particuliers, mais il en existe certainement plus: une association présente dans le canton de Vaud et une micro-ferme fribourgeoise. Pourtant reconnues par les services d'agriculture par un numéro d'exploitation, ces fermes se voient refuser des constructions par ces mêmes institutions. Il s'agit de petites structures agricoles, certes dégagant de petits revenus, mais qui n'élève en rien ni au sérieux de leur activité ni à l'importance de leur présence. Car oui, c'est bien de cela dont on parle ici: de produire de la nourriture pour une population locale !

SUR UN TERRAIN AGRICOLE LOUÉ PAR LA COMMUNE, l'association vaudoise a fait une demande de permis de construire pour des serres maraichères, infrastructures pourtant indispensables à la viabilité de leurs activités agricoles. Ceci leur a été refusé ! Dans le cas de la micro-ferme fribourgeoise, les deux personnes qui gèrent la ferme sont propriétaires du bâtiment et des terrains agricoles. Pour rendre l'accueil plus praticable pour leur clientèle, elles ont fait une demande de construction de parking devant leur ferme, ce qui leur a été refusé par le service de l'agriculture (SAGRI), car le terrain de leur ferme a été désassujetti de la Loi sur le droit foncier rural (LDFR), ce qui complique la

construction de nouvelles infrastructures. A la suite de la première décision de l'administration cantonale, ces deux fermes ont déposé un recours au tribunal cantonal. Dans son recours, la ferme vaudoise a démontré le "caractère difficilement justifiable du refus de l'autorisation cantonale", estimant que la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) "avait fait une fausse application du droit fédéral". L'association a gagné son recours et a donc pu installer ses serres. Concernant le cas du Kurti, leur recours est toujours en cours.

LES ARGUMENTS AVANCÉS PAR L'ADMINISTRATION pour justifier ces refus sont toujours les mêmes: domaine jugé pas viable, production jugée non significative, exploitation agricole ne revêtant pas une certaine importance économique et relevant du "loisir". Le caractère économique et commercial ne doit pas être le seul critère pour juger de l'importance d'une activité agricole. Les fruits et légumes sont produits sur des jardins où la biodiversité est préservée: ce travail a donc aussi une forte valeur écologique et il convient de le reconnaître comme essentiel et indispensable à l'intérêt général.

LE MODÈLE AGRICOLE PROPOSÉ PAR CES NOUVELLES STRUCTURES revêt une importance capitale au-delà du simple calcul économique. Cet aspect de la politique agricole a poussé, au fil des années, à une diminution de fermes, mais à une augmentation de leur taille. Nous assistons à la disparition de l'agriculture familiale et paysanne à petite échelle, au détriment de grandes exploitations. Contre cette uniformisation des espaces ruraux, nous disons que ce n'est pas la taille qui compte ! Comment peut-on affirmer que nourrir des personnes d'un territoire n'est pas une activité significa-

tive ? Dire cela de denrées alimentaires saines et locales est dénué de bon sens et totalement irresponsable, surtout en période de crises et de pénuries ! Pourquoi ne pas autoriser ces petites structures à entreprendre les aménagements nécessaires pour augmenter leur significativité économique ?

IL EST NÉCESSAIRE DE METTRE EN PLACE des conditions administratives pour que des personnes puissent entreprendre et expérimenter des modèles agricoles différents sur des petites surfaces. La politique agricole doit faire de la place pour ces maraichères, car ils et elles créent des biotopes préservant la diversité biologique et paysagère; car ils et elles créent du lien social avec les consommatrices.teurs; car ils et elles dynamisent les espaces ruraux; car ils et elles produisent de la nourriture pour une population locale et non pour l'industrie agro-alimentaire.

CES FERMES TENTENT DE S'AFFRANCHIR D'UN SYSTÈME qui va droit dans le mur, mais buttent sur la rigidité de l'administration: elles essaient, malgré les bâtons dans les roues infligés par l'administration, d'expérimenter des solutions durables. Gestion d'un temps très serré, organisation quotidienne entre différentes activités, un nombre incalculable d'heures de travail: non, l'agriculture n'est pas un loisir mais ressemble plutôt un parcours du combattant. •

REPRISE ET TRANSMISSION DE DOMAINES : QUELQUES RÉFLEXIONS

MAURUS GERBER
PRÉSIDENT D'UNITERRE

LE MARCHÉ. Force est de constater qu'il y a très peu de domaines agricoles à remettre par rapport au nombre de potentiel-les repreneuses.eurs. Souvent, les petits domaines sont absorbés par d'autres agriculteur-rices qui cherchent à s'agrandir davantage.

LES PRIX. Selon le droit foncier rural, les descendantes ont le droit de reprendre le domaine familial à la valeur de rendement. Cela permet à la personne qui reprend le domaine de le cultiver sans excès de charges financières.

La situation change pour les remises de domaines extrafamiliales. Le prix de vente est plafonné par le prix licite qui représente environs trois à quatre fois la valeur de rendement. Il faut donc de solides réserves en fonds propres, puisque les banques n'octroient de prêts hypothécaires que jusqu'à 135 % de la valeur de rendement, ce qui représente la charge maximale. A la rigueur, il reste la possibilité de trouver des prêts dans son entourage, mais avec le risque de faire déborder les charges financières. Il existe également des aides cantonales, de type prêts sans intérêts.

Dans le cas où le démantèlement du domaine est autorisé, la vente peut aussi se faire parcelle par parcelle, avec des prix qui peuvent atteindre 8 à 10 fois la valeur de rendement.

BAIL À FERME. Pour un-e repreneuse.eur avec des fonds limités, il reste la possibilité du fermage, tout en sachant qu'en général, personne n'y trouve vraiment son compte. Le loyer est contrôlé par les autorités, et la location ne couvre guère les charges du ou de la propriétaire (impôts, assurances, amortissements etc.), tandis que la fermière ou le fermier manque de liberté, puisque pour tout investissement ou transformation, le consentement de la ou du propriétaire est nécessaire.

LA POLITIQUE AGRICOLE. La législation protège les domaines agricoles notamment par le droit foncier rural et le droit d'affermage. D'autre part, la politique pousse les domaines à s'agrandir à outrance afin de rendre la production plus performante. Les agriculteur-rices suivent ces consignes, et dès qu'un-e autre paysan-ne cesse son activité, ils et elles se ruent sur ses terres.

Mais un beau jour, ces domaines seront à remettre. Si la remise peut se faire dans le cadre familial, ce sera à la valeur de rendement, ce qui ne pose pas trop de problèmes.

DANS LE CADRE D'UNE REMISE EXTRA-FAMILIALE CEPENDANT, LES PROBLÈMES SONT MULTIPLES :

- Pour les (jeunes) repreneuse.eur potentiel-les, le prix licite est souvent hors de portée;
- Lors d'une remise de domaine, les terrains loués sont volatiles;
- Les bâtiments sont souvent surdimensionnés par rapport aux terrains en propriété.
- Le risque: la concentration et l'industrialisation de l'agriculture s'accélèrent et / ou des investisseurs et des industriels s'accaparent les terres.

DILEMME: La législation veut

- que les régions périphériques restent peuplées, vivantes et dynamiques;
- maintenir des infrastructures décentralisées;
- promouvoir l'agriculture familiale.
- La politique agricole veut que les domaines s'agrandissent à outrance pour gagner en efficacité.

Le réchauffement climatique nous oblige à réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre. Mais: plus les exploitations sont grandes et industrialisées, plus les émissions de gaz à effet de serre augmentent.

CONCLUSION. La politique agricole actuelle avec sa folie des grandeurs nous mène droit dans le mur. •

NOTRE VÉCU PERSONNEL

En 1989, nous avons acheté notre domaine à la valeur vénale, avec très peu de fonds propres. L'introduction du prix licite a fait que 31 ans plus tard, la vente du domaine n'a pas permis d'atteindre le prix d'achat d'antan, malgré l'inflation et malgré les investissements réalisés au cours des ans.

Si un de nos enfants avait été intéressé à reprendre le domaine (à la valeur de rendement, bien sûr), nous serions là sans domaine, mais avec un beau paquet de dettes non-essuyées...

PLATEFORME POUR LA REMISE DE FERMES

L'association des petits paysans VKMB a créé une plateforme pour faciliter les remises de domaines en dehors du cadre familial: www.remisedeferme.ch

EN SAVOIR PLUS:

OFAG / Instruments/ droit foncier

QUEER* DANS L'AGRICULTURE - RETOUR D'EXPERIENCE

BETTY WIENFORTH
MARAÎCHÈRE·X ET MEMBRE D'UNITERRE

Je m'appelle Betty et depuis deux ans je m'engage au sein de la Coordination Européenne Via Campesina dans le groupe de travail Diversité sexuelle et de genre. Nous nous organisons pour défendre les droits des paysan·ne·x et travailleur·euse·x·s de la terre lesbiennes, gays, bis, transgenres, queers, intersexes, asexuel·le·x·s (LGBTQIA+).

C'EST BIEN, MAIS QUEL EST LE RAPPORT DES DROITS LGBTQIA+ AVEC L'AGRICULTURE? La Via Campesina et ses organisations membres, comme Uniterre, luttent pour une agriculture qui respecte la biodiversité et qui valorise la diversité de nos cultures et variétés, car c'est là que réside la résilience. Cependant, nos organisations ne défendent pas seulement les aspects environnementaux, mais aussi les personnes qui travaillent avec et dans cet environnement. Ne devraient-elles donc pas également défendre la diversité de ces personnes? Je crois que oui, car nos organisations luttent pour une agriculture dans laquelle on peut travailler et vivre dignement et qui permet aux gens de décider souverainement comment et quoi produire et manger. Mais la liberté d'être et d'aimer qui on veut fait également partie des droits fondamentaux des paysan·ne·x·s, elle doit donc aussi être défendue.

« DES PERSONNES QUEER
EXISTENT DANS L'AGRICULTURE,
ET IL Y EN A PLUS QU'ON NE LE CROIE. »

MAIS ILS/ELLES/IELS SONT PEU VISIBLES, N'ONT PAS FAIT LEUR « COMING OUT » OU, COMME MOI, CACHÉ·E·X·S EN VILLE. Ici à Genève, nous avons créé un groupe de personnes queer travaillant dans l'agriculture. Nous sommes une dizaine! Nous nous voyons pour échanger autour de nos vécus au travail et de nos réalités quotidiennes. Nous essayons de nous soutenir et de réfléchir ensemble à la façon de (ré-)agir pour faire entendre nos diverses voix dans les champs. •

* le mot Queer renvoie ici à la diversité des identités de genre et des orientations sexuelles et affectives et reflète donc au moins les personnes LGBTQIA+.



SI VOUS ÊTES CONCERNÉ·E·X·S ET VOULEZ AVOIR PLUS D'INFOS, être en réseau avec des personnes queer pour échanger et rigoler ensemble, contactez-moi (en français ou en allemand): queeragriculture@ikmail.com

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE SUJET,

la Coordination Européenne Via Campesina a édité la brochure "Embrasser la diversité rurale: Genres et sexualités dans le mouvement paysan".

A TELECHARGER ICI :

www.eurovia.org/fr/publications/51173/



PROCÈS CONTRE ELSA : UNE PREMIÈRE ET BELLE VICTOIRE !

VANESSA RENFER
PAYSANNE ET SECÉTAIRE D'UNITERRE

Maurus Gerber, président d'Uniterre, peut désormais se targuer d'un bel exploit: au terme d'une procédure judiciaire entamée en 2020, la justice lui a donné raison. Le transformateur ELSA, propriété du groupe Migros, a été sommé de verser à l'ancien producteur de lait la prime à la transformation fromagère calculée sur une période de 5 ans, à partir des décomptes de livraison de lait.

Cela fait des années qu'Uniterre pointe du doigt les incohérences du système actuel. Alors qu'il est déjà inscrit dans la loi que le supplément fromager doit revenir à la personne qui produit, dans les faits, près des deux tiers de cette prime restent dans la poche des acheteurs, qu'ils soient du premier ou du deuxième échelon. On parle ici de millions de francs indûment touchés chaque année.

ELSA A SU EXPLOITER À MERVEILLE LES FAILLES DE CE SYSTÈME.

Tout en se targuant de verser un prix pour le lait d'industrie supérieur aux autres acheteurs, la centrale laitière impose à ses fournisseurs un système de rétribution qui n'est pas conforme à la loi. Au lieu de stipuler clairement sur chaque décompte quel est le prix de base, et à combien se monte le supplément, ELSA affirme que le supplément est inclus dans le prix de base. Dès lors, il est impossible pour les familles paysannes de connaître le montant du supplément touché. Dans son jugement, le président du Tribunal d'arrondissement de la Broye a reconnu qu'en agissant ainsi, ELSA ne respecte pas la loi.

PLUS GRAVE ENCORE, CES PRATIQUES SONT CAUTIONNÉES PAR L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE (OFAG).

Les contrôles effectués auprès des acheteurs se contentent de vérifier que la prime versée par la Confédération est simplement "reversée plus loin", sans s'assurer qu'elle revient bien à qui de droit. De telles lacunes dans l'application de la loi sont honteuses. Elles pénalisent les familles paysannes, et laissent les intermédiaires, déjà assis sur des marges confortables, profiter d'une manne qui ne leur revient pas.

LES ORGANISATIONS FAÏTIÈRES EN SUISSE, PSL ET L'USP,

sont opposées à un changement de pratique. Elles craignent de voir le versement direct de la prime fromagère agir comme facteur de pression supplémentaire sur un marché laitier déjà bien mal en point. Uniterre peut entendre cet argument. Nous attendons toutefois que les associations de productrice·teurs redoublent d'efforts. Si jamais les groupes industriels devaient se servir d'une modification du système pour tenter de faire baisser le prix du lait, alors il faudra se battre!

SANS SURPRISE, ELSA A DÉPOSÉ UN RECOURS

contre cette décision auprès du Tribunal de seconde instance. Pour Maurus Gerber, comme pour le Comité directeur, il ne fait aucun doute que le combat doit être poursuivi. Il faudra du temps, de la persévérance, de la pugnacité, et des ressources financières, mais cela en vaut la peine. Uniterre espère ainsi montrer aux familles paysannes que la justice peut contrer l'arrogance et le sans-gêne de nos "chers" grands distributeurs. •

APPEL À DONS !

La persévérance est gagnante !
Des exemples concrets comme la victoire dans le procès contre Elsa ou la dénonciation des marges scandaleuses de la grande distribution prouvent qu'ensemble, nous pouvons inverser la vapeur et améliorer les conditions de vie des paysannes et paysans suisses et de toutes les personnes travaillant dans l'agriculture.

Soutenez-nous par un don du montant de votre choix afin que l'on puisse continuer nos actions en 2023 avec votre confiance et des ressources suffisantes!

PRENEZ LA PLUME !

Nous nous réjouissons de recevoir vos avis, opinions, idées sur des sujets qui vous préoccupent ou sur des thèmes sur lesquels vous avez quelque chose à dire. Si vous êtes victime de pratiques commerciales déloyales, votre expérience nous intéresse.

Écrivez-nous à info@uniterre.ch, objet: Journal

COORDONNÉES BANCAIRES POUR VOS DONS

Banque Raiffeisen Broye Vully Lacs

1564 Domdidier

CCP de la Raiffeisen 17-1378-2

IBAN : CH23 8080 8002 5119 3914 1

UNITERRE

av. du Grammont 9 - 1007 Lausanne

UNITERRE est reconnu d'utilité publique par les autorités fiscales du Canton de Vaud. Vous pourrez déduire de vos impôts tous vos dons à UNITERRE. MERCI !

VOUS TROUVEZ

d'autres articles d'actualité, des communiqués de presse et des rapports de fond sur notre site web.

www.uniterre.ch/fr

LE DELAI DU N° 1 JOURNAL 2023 6.1.2023



LE SECRÉTARIAT EST FERMÉ

du 24. 12. 2022 au 8. 1. 2023 (inclus).

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le comité directeur se réunit toutes les 4 à 8 semaines. Les réunions à venir pour 2022 ont été planifiées ainsi :

16 décembre 2022 (avec une fondue de Noël)
2023: 23 février, 20 avril et 29 juin

Les réunions se déroulent en principe à Bienne de 10h00 à 13h00 dans une salle proche de la gare. Tout membre peut, s'il le désire, assister à une réunion, sans droit de vote toutefois. En cas d'intérêt, merci de vous annoncer auprès de Maurus Gerber, président d'Uniterre.

AGENDA

Table ronde et vernissage
Au sujet de la brochure « La terre à ceux qui la cultivent ! Accès collectif à la terre en Suisse »

vendredi, 03 février 2023, 19:00 - 22:00
Lausanne, lieu à venir

voir le texte à la page 4 et 5

Agenda complet sur notre site
www.uniterre.ch/actions/agenda

LES SECTIONS D'UNITERRE

Neuchâtel Philippe Reichenbach 079 640 89 63

Genève Ruedi Berli 078 707 78 83

Fribourg Laurent Curty 079 508 86 35

Vaud André Muller 021 652 75 50

Jura/Jura bernois Christine Gerber 032 484 02 41

Chablais Pierre Moreillon 024 499 21 17

Valais contact : Bureau Uniterre

Deutschschweiz Katharina Schatton 078 740 17 89

Maurus Gerber, Président:
maurus.gerber@bluewin.ch
Vi 292, 7550 Scuol GR
Tel. 081 864 70 22

Philippe Reichenbach, Vice-Président:
boisdarbre1971@gmail.com
Tel. 079 640 89 63

IMPRESSUM

Secrétariat / Publicité
Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne,
021 601 74 67 www.uniterre.ch info@uniterre.ch

Rédaction
Ulrike Minkner, u.minkner@uniterre.ch
Alberto Silva, a.silva@uniterre.ch

Editeur, Abonnements et changements d'adresse
Claude Mudry, c.mudry@uniterre.ch
Syndicat Uniterre, Bellevaux 50, 2518 Nods

Traductions
Ramona Lerch
Pascal Mülchi
Büro Uniterre

Photographies / Images
Eric Roset 1,2
Archiv Kurt Graf 3
Betty Wienforth 7
www.pirebien.ch 4,5,8

Edition photographies / images
Markus Schönholzer

Imprimerie
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs
1450 Sainte-Croix, 024 454 11 26
Imprimé sur papier certifié FSC-Mix.

LE COURRIER

**Votre
abonnement,
la garantie
d'un média
indépendant**

**Essai Web
2 mois: CHF 19.-**

www.lecourrier.ch



Uniterre

Crésus
Crésus Comptabilité Crésus Salaires Crésus Facturation